

Broglie
27270

Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Trois, le sept avril à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire**.

Présents : Mme DUTOIR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint - et M. LEROUGE Christian - M. DESCHAMPS Jean-Yves - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme BRUMENT Magali - Mme HARANG Vanessa, Conseillers Municipaux.

Excusés : Mme TESSIER Laurence qui donne pouvoir à M. BONNEVILLE Roger, Maire - M. de BROGLIE Philippe-Maurice.

Absente : Mme DEROIN Jennifer

Secrétaire de séance : Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION : 30/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 12

OBJET : Révision des tarifs de l'Aire de Camping-Cars.

Par délibération N° 2022-09-30-03 en date du 30 septembre 2022, le Conseil Municipal a décidé, concernant l'accès à l'Aire de Camping-Cars :

- de fixer le tarif du droit de place à la journée par emplacement dont accès à la borne multiservices (eau, vidange et électricité) à 11,50 €.
- de fixer un tarif pour les usagers souhaitant uniquement accéder à la borne multiservices (eau, vidange et électricité) à 2 €.

Ce second tarif - pour les usagers souhaitant **UNIQUEMENT** accéder à la **borne multiservices** (eau, vidange et électricité) - s'avère à l'usage ne pas être assez élevé. **Il est donc proposé de l'augmenter à 3 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'**augmenter à 3 € le tarif pour les usagers souhaitant uniquement accéder à la borne multiservices** (eau, vidange et électricité) à compter du 01/05/2023. Quant au tarif du droit de place à la journée par emplacement dont accès à la borne multiservices (eau, vidange et électricité), il reste fixé à 11,50 €.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,
Dominique DUBOC.

Le Maire, Roger BONNEVILLE.

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture
le 14 AVR. 2023

et Publication ou Notification
du

le Maire

